



RAPPORT DE L'ATELIER DE LANCEMENT DES ACTIVITES PORTANT SUR LA REPLICATION DU PROJET PROBO KOALA COTE D'IVOIRE AU GABON : *RENFORCEMENT DES CAPACITES POUR LE SUIVI ET LE CONTROLE DES MOUVEMENTS TRANSFRONTIERES DES DECHETS ET SUBSTANCES CHIMIQUES DANGEREUX ET DE LEUR ELIMINATION*

L'an deux mille onze et les 5 et 6 décembre, s'est tenu, dans la salle de conférence de la Direction Générale de la Prévention du SIDA, sise à l'immeuble de l'ancien Gouvernorat de la Province de l'Estuaire, l'atelier National de lancement portant sur la réplique du projet PROBO KOALA Côte d'Ivoire au Gabon.

Cet important atelier a regroupé les administrations publiques, les sociétés privées, la Société Civile et les Organisations Non Gouvernementales cf : liste de présence jointe en annexe.

La séance d'ouverture a été ponctuée par deux allocutions.

Dans son allocution, Monsieur Mamadou Dia, représentant le Secrétariat de la Convention de Bâle et du Centre Régional de la Convention de Bâle des pays d'Afrique Francophone (CRCB-AF) a particulièrement insisté sur l'importance des enseignements tirés de la catastrophe écologique dans le district d'Abidjan en 2006, et s'est félicité du choix porté sur le Gabon pour la réplique du projet PROBO KOALA Cote d'Ivoire.

Prenant la parole à son tour, Monsieur Jean Baptiste NGWA NANGWA, Directeur Général du Centre National Antipollution en lieu et place du Ministre de l'Habitat, de l'Urbanisme, de l'Écologie et du Développement Durable, empêché, a souligné la volonté incessante du Gabon à gérer dans un contexte de globalisation des échanges des situations d'urgences générées par les trafics illicites des déchets dangereux et des substances chimiques toxiques.

Déroulement des travaux

Après ces allocutions, les participants ont assisté à la présentation de la méthodologie de travail et à la clarification des objectifs de l'atelier. Il s'agit pour les Consultants d'identifier les carences juridiques et institutionnelles dans le but de renforcer les capacités nationales et mettre en place des outils performants de contrôle de la gestion des déchets et des substances chimiques.

Pour permettre aux Consultants de cerner les besoins nationaux sus évoqués, une matrice d'évaluation faisant ressortir les compétences administratives, le cycle de vie des produits visés par les conventions de Bâle, Rotterdam, de Stockholm et de Marpol a été distribuée et complétée par les participants.

Pour fixer les idées sur le déroulement de la catastrophe écologique de Cote d'Ivoire, trois projections audio visuelles ont été présentées. Celles-ci révèlent la nécessité d'une étroite collaboration entre tous les acteurs impliqués dans la gestion des déchets dangereux et des produits chimiques toxiques.

Au terme de la restitution de la matrice faite par les participants, les Consultants ont fait ressortir les principaux aspects suivants :

- absence d'un cadre juridique approprié pour une gestion spécifique des déchets dangereux et des substances toxiques ;
- chevauchement des compétences entre les différentes administrations ;
- absence de texte d'applications aux quatre traités internationaux concernés,
- absence de synergie entre les différentes administrations ;
- absence de moyen matériel,
- absence de formation et de sensibilisation ;
- absence d'installations d'élimination et/ou de recyclage des déchets sur le plan national.

Recommandations et perspectives

Les recommandations et les perspectives sont celles-jointes en annexe du présent Rapport (cf : perspectives et recommandations dressées par les Consultants et validé par l'atelier national).

Fait à Libreville, le 6 décembre 2011.

Les Consultants

Le rapporteur

**Le Coordonnateur
National du projet**

Dr Mamadou DIA,

Esther ASSEKO

Serge Molly ALLO'O.

Pr KOUADIO Georges

ANNEXE

Recommandations et Perspectives

- **Recommandations**

1. Toutes les conventions doivent avoir des points focaux identifiés
2. Encourager chaque secteur d'activité impliquée dans la phase 1 du projet à collaborer efficacement à sa réussite en y apportant sa contribution
3. Créer ou conforter le comité national de gestion des substances chimiques et déchets dangereux
4. Nécessité de renforcer les capacités des différents acteurs
5. Toute autre structure impliquée non présente devrait s'associer au projet

- **Perspectives**

Préparation de la phase 2 du projet

- Présentation du rapport de la phase 1 de l'atelier et validation
- Réponses aux lacunes et besoins identifiées dans la première phase
- Renforcement des dispositions juridiques et cadre réglementaire existants

Rechercher le lien entre les conventions étudiées lors du présent atelier et les substances appauvrissant la couche d'ozone (Convention de Vienne et le protocole de Montreal)